

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du Jeudi 29 Mars 2018**

Le vingt-neuf Mars deux mil dix-huit à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de MARLHES, Loire, se sont réunis à la Mairie de MARLHES, Salle du Conseil, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le vingt-trois Mars deux mil dix-huit par Madame Anne DROIN, Maire.

PRESENTS : Anne DROIN, Henri MEJEAN, Catherine BONY, Vincent SEUX, Antonin DURIEU, Jean-Isidore FORISSIER, Daniel EPALLE, Muriel BRUNON, Claudie CHORAIN, Roger DEFOURS, Josselin DOURRET

ABSENTS EXCUSES : Kenza THIERS ayant donné pouvoir à Henri MEJEAN, Martine DALMAS ayant donné pouvoir à Anne DROIN, François EPALLE, Catherine MOUNIER ayant donné pouvoir à Roger DEFOURS

SECRETAIRE : Claudie CHORAIN

Le compte rendu de la séance du 1^{er} Mars est approuvé.

Vote des budgets primitifs 2018

Madame le Maire présente les différents budgets primitifs pour l'exercice 2018 :

Budget annexe Maison Médicale

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	:	46 630,00	€
Recettes de fonctionnement	:	46 630,00	€
			€

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	:	132 054,08	€
Déficit reporté		81 482,61	€
Recettes d'investissement		213 536,69	€

Budget assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	:	134 597,31	€
Recettes de fonctionnement	:	84 640,00	€
Excédent reporté	:	49 957,31	€

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	:	108 317,51	€
Recettes d'investissement		100 000,00	€
Excédent reporté		8 317,51	€

Budget eau

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	:	190 199,02	€
Recettes de fonctionnement	:	186 432,00	€
Excédent reporté	:	3 767,02	€

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	:	202 996,49	€
Déficit reporté		3 659,53	€
Recettes d'investissement		206 656,02	€

Budget de la commune

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	:	1 221 174,11	€
Recettes de fonctionnement	:	1 122 486,90	€
Excédent reporté	:	98 687,21	€

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	:	728 260,42	€
Déficit reporté		100 199,99	€
Recettes d'investissement		828 460,41	€

Suite à la présentation des Budgets primitifs 2018, des élus ont souhaité approfondir les propositions faites notamment en investissement :

***Budget eau**

Les membres du conseil ont échangé sur la relève à distance des compteurs d'eau. L'acquisition du matériel demande un investissement sur plusieurs années. Mr DEFOURS Roger stipule de vérifier qu'il soit compatible d'une année sur l'autre. Pour information, certains compteurs devront être changés (environ 70 Euros le compteur) et pour les plus récents, il faudra mettre rajouter une pièce sur le haut du compteur (environ 35 Euros la tête).

Mme Le Maire informe ensuite que l'alimentation en eau de la FRACHE et du PORTEY est envisageable sans faire d'emprunt. Mr DEFOURS Roger trouve dommage que la commission EAU ne se soit pas réunie en amont du projet. Une réunion va avoir lieu prochainement.

***Budget commune**

Mme DROIN Anne informe que le fonctionnement de l'agence postale communale a un coût qui n'est pas totalement couvert par la compensation de la Poste. Elle suggère que lorsque que Mme SABATIER Christelle est en formation d'une journée, elle ne soit pas systématiquement remplacée. Elle s'interroge pour une éventuelle fermeture de la poste d'une semaine environ pendant les vacances au mois d'août. Des membres du conseil soulèvent qu'une semaine de fermeture du service serait long entre autres pour les personnes âgées et/ou celles qui viennent de l'extérieur ; l'agence ne fermera pas une semaine complète. Mme SABATIER Christelle a eu une information. Le responsable d'exploitation du secteur ne veut plus que les personnes sous tutelles retirent au guichet de Marlies et se déplacent sur

St Genest Malifaux. Il en est de même pour les associations qui demandent une somme supérieure à 350 Euros par semaine.
L'ensemble du conseil n'étant pas d'accord avec ces mesures, Mme DROIN Anne va contacter la Poste.

Au niveau du budget de la commune, une somme est attribuée pour l'aménagement de la salle de spectacle dans le but de la rendre plus facile d'utilisation. Mr SEUX Vincent explique qu'il s'est renseigné et a fait faire un devis :

Pour la partie son (environ 2000 Euros) avec une table de mixage stockée dans un meuble sur roulette. De ce fait, l'utilisation sera facilitée.

En ce qui concerne la partie éclairage (environ 2541 Euros), c'est une demande entre autres du comité d'animation et de l' AFR . Un devis a été réalisé pour 4 projecteurs (2 sur un pied démontable de chaque de coté de la salle.) avec des lampes LED permettant de mettre de la couleur. Le conseil prend en compte que changer de couleur peut rendre un spectacle encore plus attrayant cependant, cela demande une certaine connaissance du matériel.

Il faudra peut-être que la commune demande une caution, y compris aux associations de MARLHES, pour utilisation des projecteurs.

Madame le Maire propose aux conseillers d'approuver ces budgets.
Résultats du vote avec 14 votants : 11 Pour, 2 Contre et 1 Abstention
Le budget primitif est adopté à la majorité.

Vote des taux des 3 taxes

Madame le Maire informe le conseil de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 : produit attendu pour 431 313 €.
Les bases prévisionnelles étant augmentées de 2,3 %, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver les taux de 2017 ; à savoir :

- **Taxe d'habitation** : **10,73 %**
- **Taxe foncier bâti** : **18,51 %**
- **Taxe foncier non bâti** : **41,40 %**

Adduction en eau potable pour la Frache et le Portey : choix de la maîtrise d'œuvre et lancement du marché

Madame le Maire rappelle la délibération du 14 Décembre 2017 où le conseil approuvait le plan de financement des travaux d'adduction en eau potable pour les hameaux de la Frache et le Portey sur une prévision de 89 430 € H.T.

Concernant la maîtrise d'œuvre, deux bureaux d'études ont été consultés et il s'avère que c'est le bureau SICC VRD domicilié 6, route de la Combe à SAINT-GENEST-MALIFAUX qui a fait l'offre la moins disante pour 3 996 € H.T.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par à l'unanimité approuve le choix du bureau d'études SICC VRD pour la mission de maîtrise d'œuvre sur les travaux précités et autorise Madame le Maire à signer la proposition correspondante et à lancer le marché de travaux.